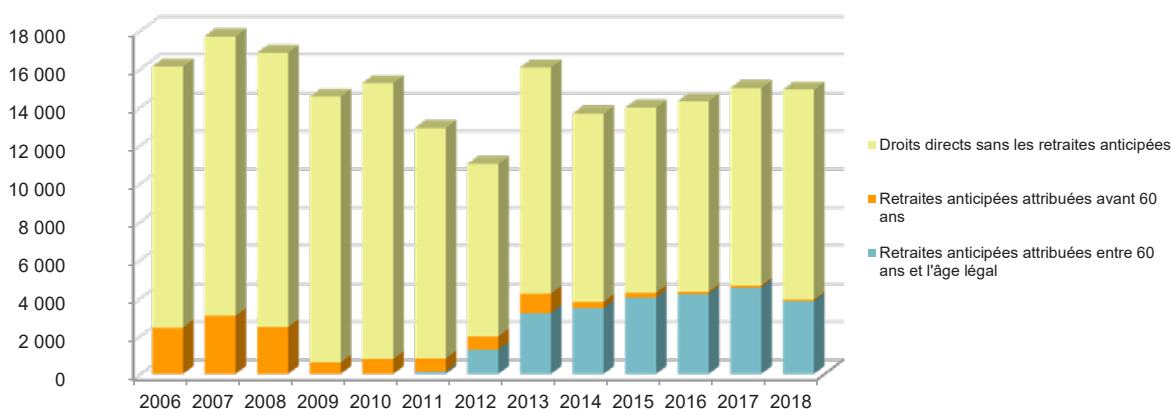


Retraités résidant en Carsat Auvergne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 305	11 362	18 667
Droits directs (retraites personnelles)	6 650	8 242	14 892
Droits dérivés (retraites de réversion)	655	3 120	3 775
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	508	704	1 212

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 864	1 185	4 049
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,1 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	7,8%	10,8%	9,5%
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,0%	11,6%	10,4%
Polypensionnés ⁽³⁾	32,2%	33,1%	32,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	139 699	180 621	320 320
Retraités percevant un droit direct seul	133 427	125 388	258 815
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 131	9 067	10 198
Retraités percevant les deux à la fois	5 141	46 166	51 307
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,7%	3,0%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	30 876	10 335	41 211
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	751 €	606 €	669 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 111 €	968 €	1 043 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	55,1%	40,3%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

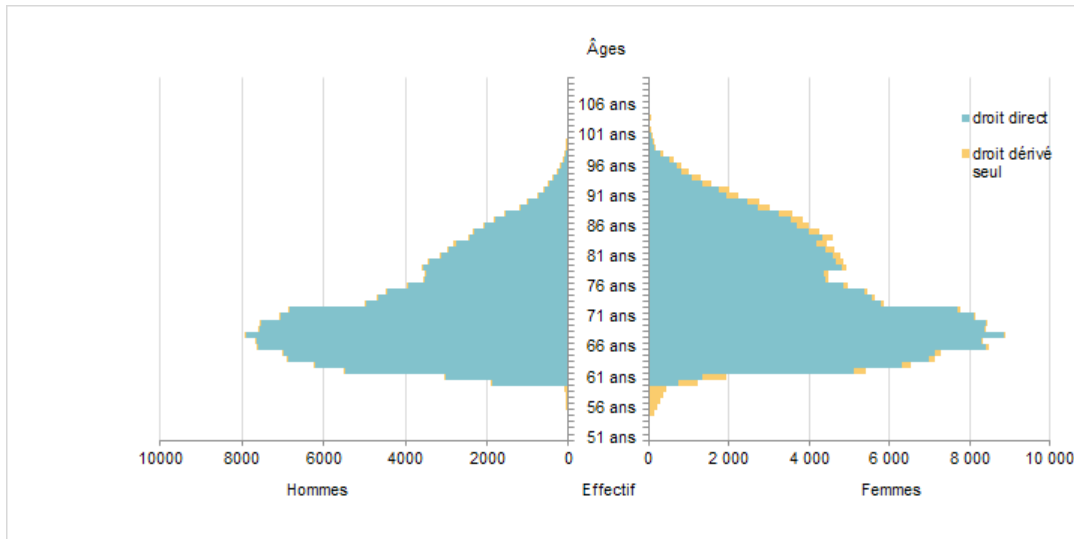
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

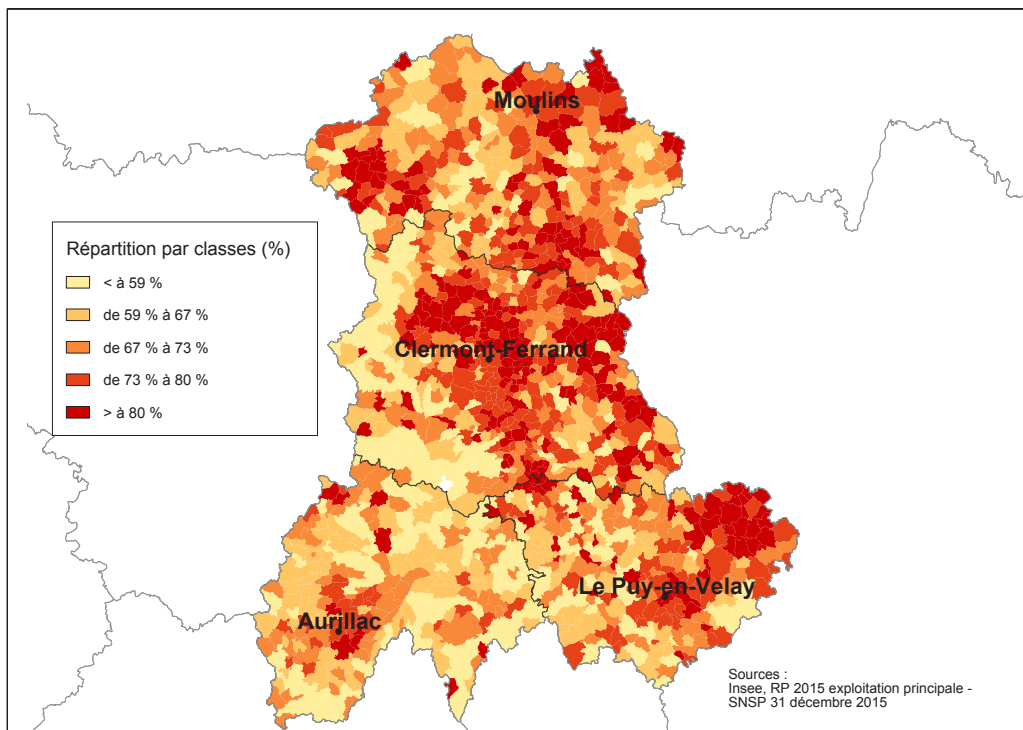
⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents

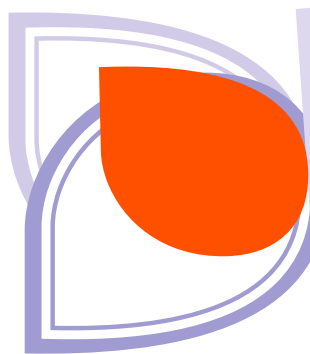


Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Auvergne



Prestataires payés par la Carsat Auvergne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
03 - Allier	34 082	45 806	79 888
15 - Cantal	13 410	18 369	31 779
43 - Haute-Loire	20 991	26 606	47 597
63 - Puy-de-Dôme	59 513	74 880	134 393
Total Carsat Auvergne	127 996	165 661	293 657
Total hors Carsat Auvergne	23 649	22 955	46 604
Ensemble des prestataires	151 645	188 616	340 261

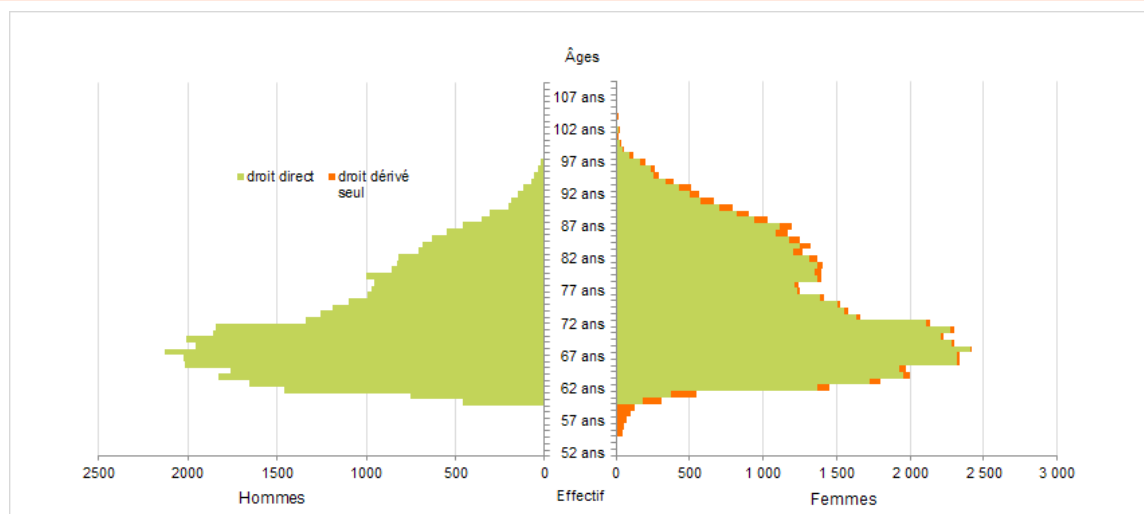


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 864	3 110	4 974
Droits directs (retraites personnelles)	1 681	2 189	3 870
Droits dérivés (retraites de réversion)	183	921	1 104
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	169	249	418
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	700	337	1 037
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,9 ans	72,8 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	31,5%	31,1%	31,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	38 006	50 822	88 828
Retraités percevant un droit direct seul	36 243	34 656	70 899
Retraités percevant un droit dérivé seul	336	2 474	2 810
Retraités percevant les deux à la fois	1 427	13 692	15 119
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	3,1%	3,6%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 558	3 090	11 648
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,3 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	752 €	612 €	672 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 102 €	956 €	1 032 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,3%	55,4%	40,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

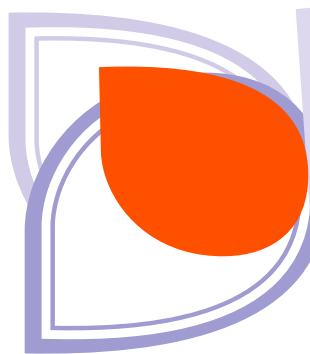
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

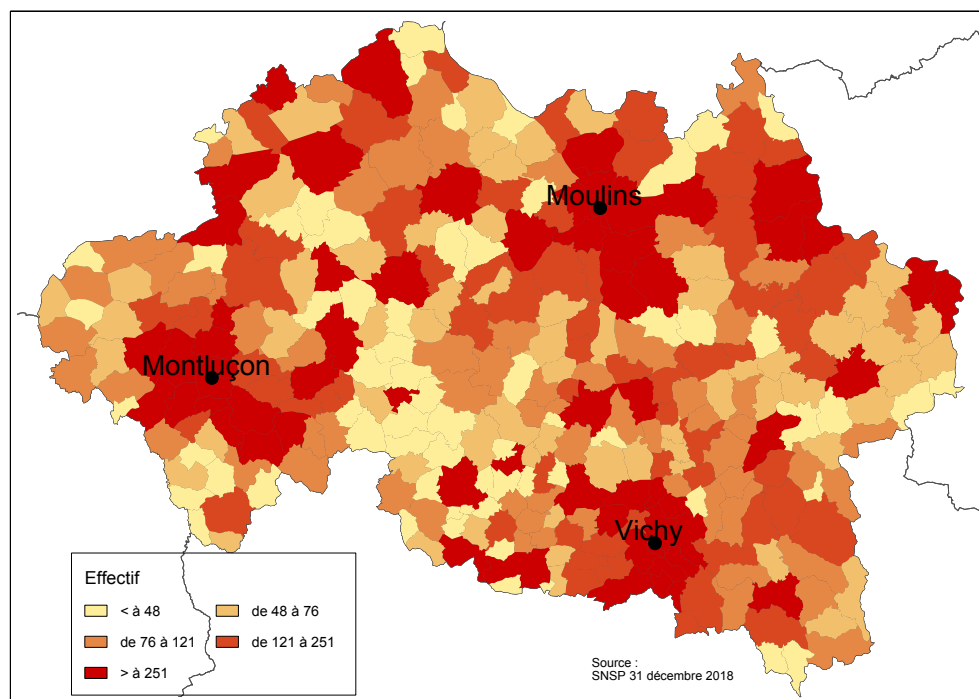
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



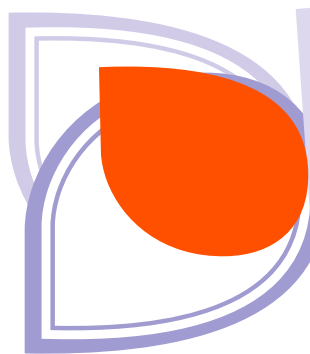
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montluçon			
Nombre total de retraités	3 739	5 970	9 709
Retraités percevant un droit direct seul	3 577	3 646	7 223
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	325	336
Retraités percevant les deux à la fois	151	1 999	2 150
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	5,1%	4,9%
Vichy			
Nombre total de retraités	3 024	5 080	8 104
Retraités percevant un droit direct seul	2 901	3 326	6 227
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	220	231
Retraités percevant les deux à la fois	112	1 534	1 646
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	5,9%	6,1%
Moulins			
Nombre total de retraités	1 753	2 885	4 638
Retraités percevant un droit direct seul	1 674	1 906	3 580
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	149	153
Retraités percevant les deux à la fois	75	830	905
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,7%	5,8%	5,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

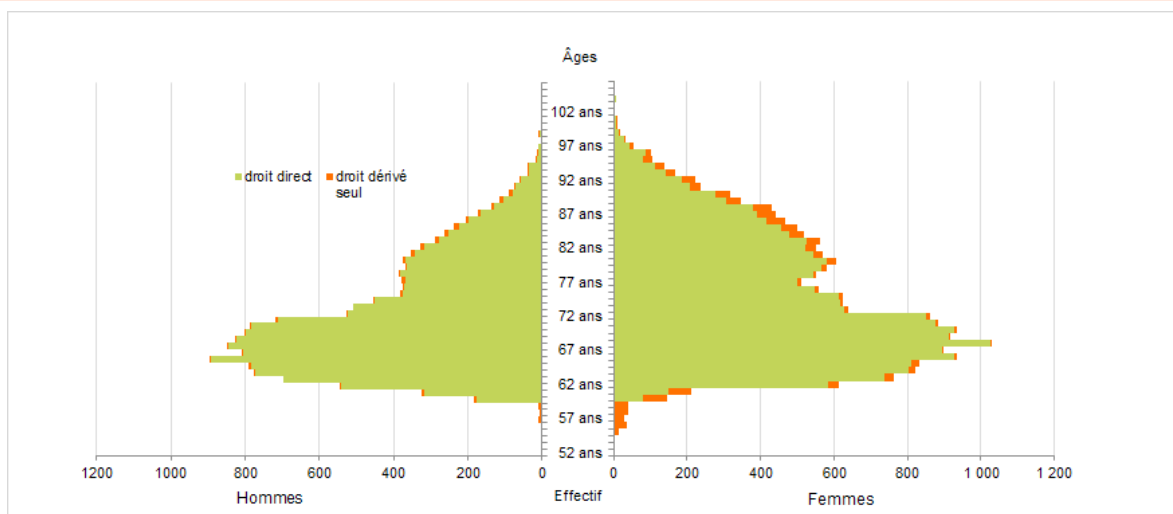


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	723	1 265	1 988
Droits directs (retraites personnelles)	639	912	1 551
Droits dérivés (retraites de réversion)	84	353	437
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	47	78	125
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	271	136	407
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,3 ans	73,0 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	36,9%	37,1%	37,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	15 234	20 527	35 761
Retraités percevant un droit direct seul	14 342	14 321	28 663
Retraités percevant un droit dérivé seul	245	1 135	1 380
Retraités percevant les deux à la fois	647	5 071	5 718
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,7%	2,9%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 449	1 103	4 552
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	75,1 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	601 €	522 €	555 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 060 €	940 €	1 000 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	30,7%	61,7%	48,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

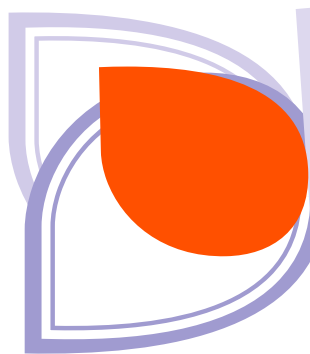
² Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

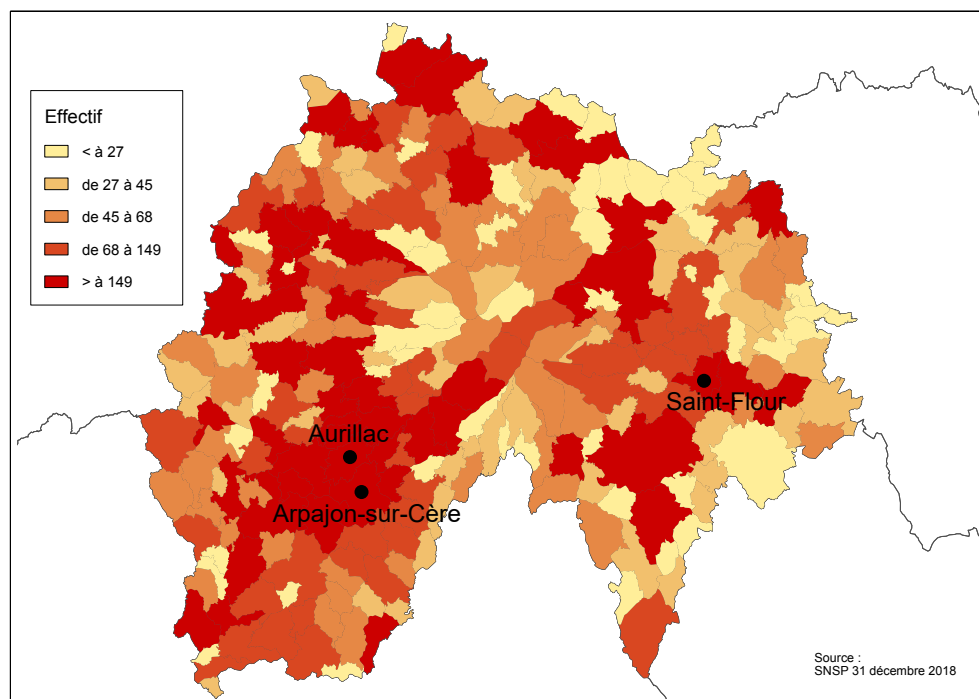
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



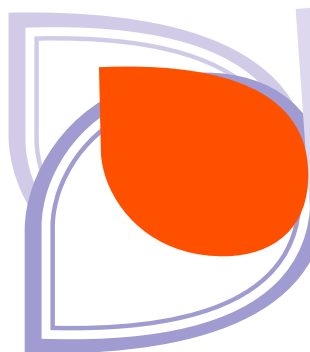
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Aurillac			
Nombre total de retraités	2 592	3 979	6 571
Retraités percevant un droit direct seul	2 467	2 705	5 172
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	209	222
Retraités percevant les deux à la fois	112	1 065	1 177
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	4,3%	4,3%
Arpajon-sur-Cère			
Nombre total de retraités	724	850	1 574
Retraités percevant un droit direct seul	692	617	1 309
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	51	59
Retraités percevant les deux à la fois	24	182	206
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,0%	2,0%	1,5%
Saint-Flour			
Nombre total de retraités	631	881	1 512
Retraités percevant un droit direct seul	601	598	1 199
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	52	56
Retraités percevant les deux à la fois	26	231	257
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,8%	2,6%	3,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

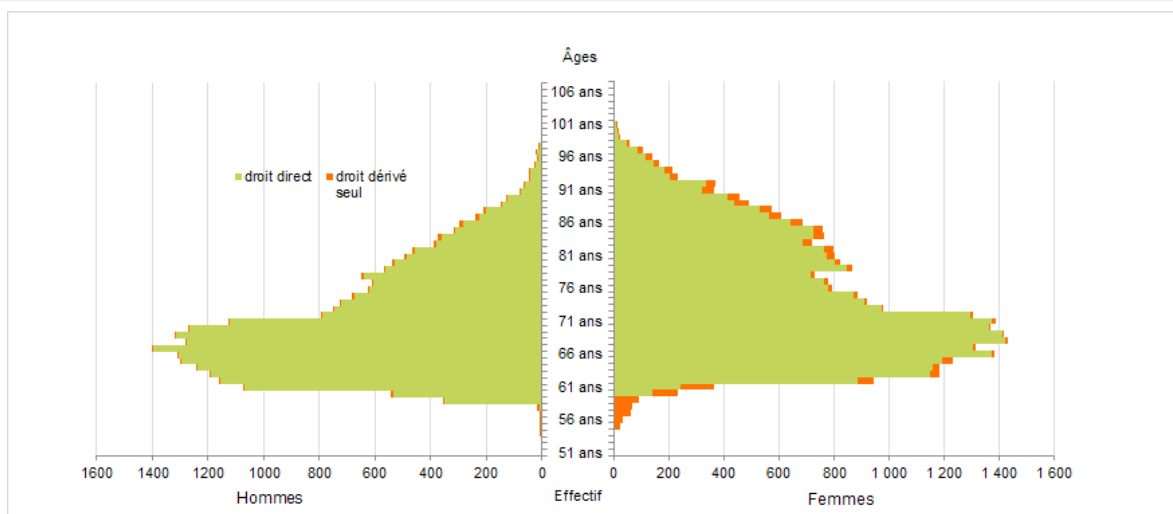


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 319	1 914	3 233
Droits directs (retraites personnelles)	1 186	1 386	2 572
Droits dérivés (retraites de réversion)	133	528	661
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	70	103	173
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	532	182	714
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	78,0 ans	73,3 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	31,3%	31,7%	31,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	23 955	30 184	54 139
Retraités percevant un droit direct seul	22 687	21 100	43 787
Retraités percevant un droit dérivé seul	241	1 443	1 684
Retraités percevant les deux à la fois	1 027	7 641	8 668
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,8%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 345	1 502	6 847
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	75,0 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	714 €	595 €	647 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 084 €	931 €	1 011 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,2%	59,1%	43,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

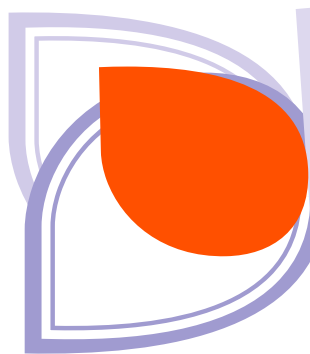
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

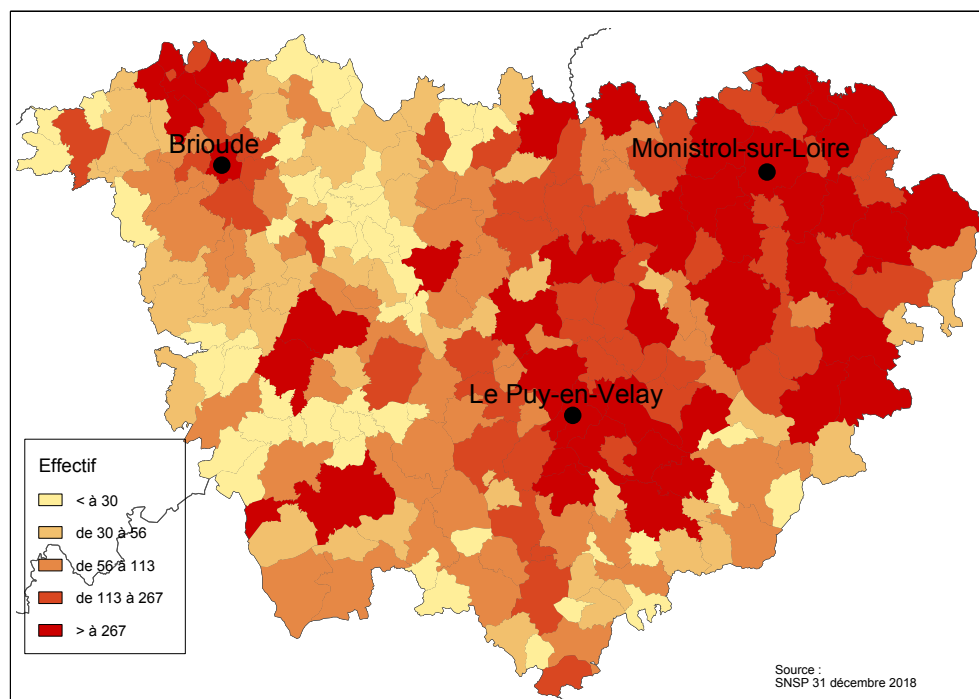
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



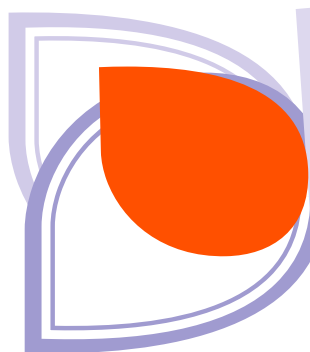
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Puy-en-Velay (Le)			
Nombre total de retraités	1 719	2 714	4 433
Retraités percevant un droit direct seul	1 636	1 867	3 503
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	124	132
Retraités percevant les deux à la fois	75	723	798
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,0%	6,2%	6,9%
Monistrol-sur-Loire			
Nombre total de retraités	859	1 040	1 899
Retraités percevant un droit direct seul	820	714	1 534
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	47	53
Retraités percevant les deux à la fois	33	279	312
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,6%	1,2%	1,4%
Brioude			
Nombre total de retraités	704	1 084	1 788
Retraités percevant un droit direct seul	669	713	1 382
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	71	74
Retraités percevant les deux à la fois	32	300	332
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	5,4%	4,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

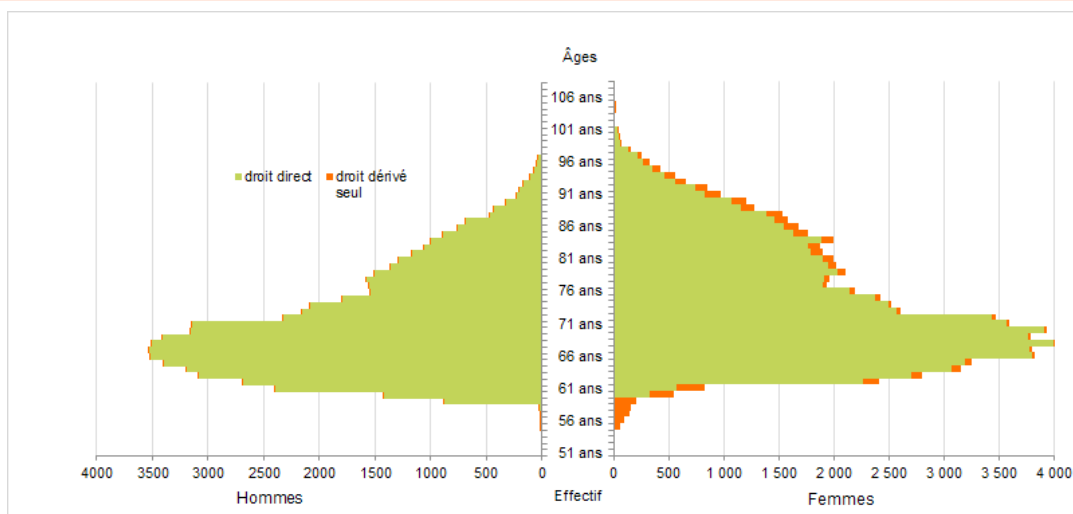


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 399	5 073	8 472
Droits directs (retraites personnelles)	3 144	3 755	6 899
Droits dérivés (retraites de réversion)	255	1 318	1 573
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	222	274	496
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 361	530	1 891
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,9 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,9 ans	73,3 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,0%	33,8%	33,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	62 504	79 088	141 592
Retraités percevant un droit direct seul	60 155	55 311	115 466
Retraités percevant un droit dérivé seul	309	4 015	4 324
Retraités percevant les deux à la fois	2 040	19 762	21 802
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,6%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 524	4 640	18 164
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	801 €	627 €	704 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 133 €	994 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,1%	51,7%	37,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

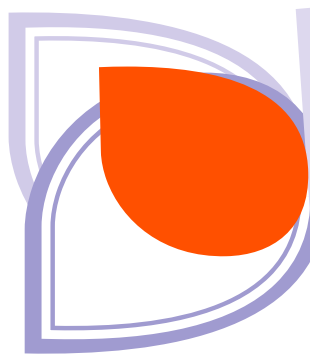
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

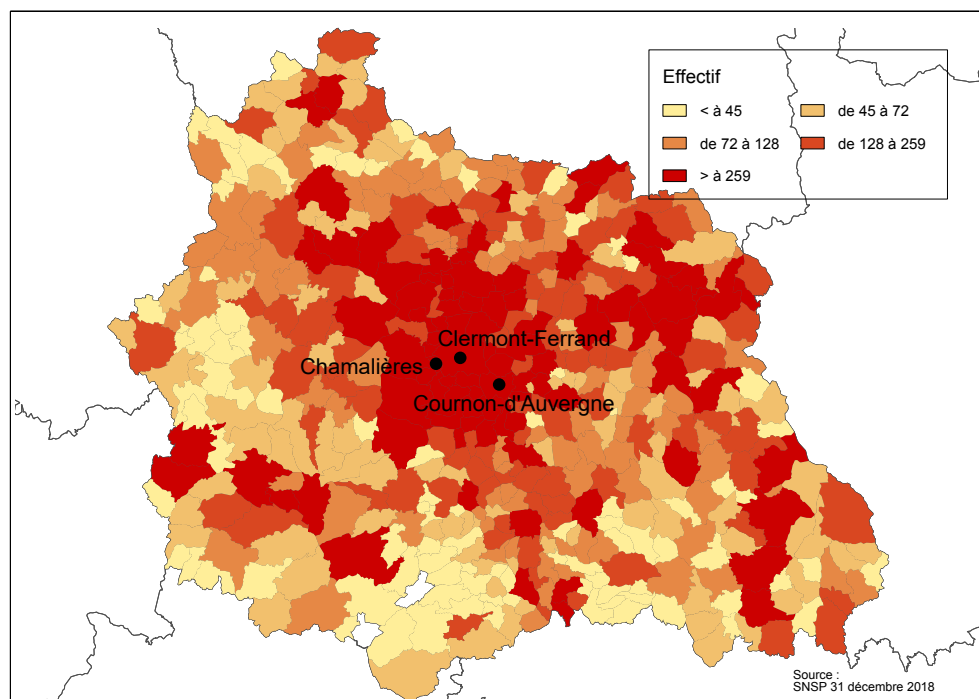
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Clermont-Ferrand			
Nombre total de retraités	10 043	14 398	24 441
Retraités percevant un droit direct seul	9 691	10 004	19 695
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	645	669
Retraités percevant les deux à la fois	328	3 749	4 077
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	4,7%	5,4%
Cournon-d'Auvergne			
Nombre total de retraités	2 225	2 855	5 080
Retraités percevant un droit direct seul	2 171	2 078	4 249
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	86	88
Retraités percevant les deux à la fois	52	691	743
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,2%	1,9%	1,6%
Chamalières			
Nombre total de retraités	1 670	2 672	4 342
Retraités percevant un droit direct seul	1 632	1 989	3 621
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	115	116
Retraités percevant les deux à la fois	37	568	605
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	2,6%	2,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.